

Retrouvez-nous sur
batimentcfabourgognefranchecomte.com

CAP CONSTRUCTEUR DE ROUTES ET D'AMENAGEMENTS URBAINS

Présentation succincte du métier

Le constructeur de Routes et d'aménagements urbains, ou compagnon routier, est un ouvrier professionnel. Il participe à la construction des routes et autoroutes (terrassements, mise en place, des différentes couches de matériaux constituant la chaussée, revêtements). Il réalise également la réfection et l'entretien des chaussées, ainsi que les travaux de voirie tels que pose de bordure de trottoirs, de caniveaux et de regards, confection de pavages et dallages.

➤ Métier(s) auxquels conduit la formation

- Constructeur de routes
- Ouvrier en voirie

➤ Objectifs généraux de la formation

- Être capable de poser des éléments de voiries
- Être capable de poser des éléments de mobilier urbain
- Être capable de réaliser des petits ouvrages de maçonnerie
- Être capable de manipuler différents matériels de travaux publics
- Être capable d'utiliser des petits engins de chantier

➤ Programme de la formation

Combinaison de connaissances et d'acquisition de compétences professionnelles, de connaissances en matière de santé et sécurité professionnelles et de connaissances générales associées aux connaissances professionnelles

Connaissances et acquisition de compétences professionnelles dans les domaines de :

- Lecture de plan
- Étude de terrain
- Revêtement
- réalisation de couches de chaussées et/ ou revêtement
- réalisation d'ouvrages maçonnés et/ou d'ouvrages annexes

Connaissances en matière de santé et sécurité professionnelles :

Prévention Santé Environnement
Attestation R408 – Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied
Sauveteur Secouriste au Travail
Habilitation électrique

i informations

CODE RNCP : 35888

PUBLIC CONCERNÉ

Par la voie de l'apprentissage :

▶ Jeunes âgés de 16 à 29 ans révolus (dès 15 ans si sortie de 3ème au début de la formation)

Sans condition d'âge pour les personnes :

- ▶ Reconnues travailleur handicapé
- ▶ Sportifs de haut niveau
- ▶ Ayant un projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant ce diplôme

Par la voie de la formation continue, en contrat de professionnalisation :

- ▶ Jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus au début de la formation
- ▶ Demandeurs d'emploi d'au moins 26 ans
- ▶ Bénéficiaires de minima sociaux
- ▶ Personnes ayant été en contrat unique d'insertion (CUI)

Autres publics :

▶ Salariés, reconversion professionnelle, demandeurs d'emploi...

Autres dispositifs :

▶ Plan de développement des compétences, compte personnel de formation...

Public en situation de handicap :

▶ Nous contacter pour vous accompagner et évaluer votre accessibilité

CONDITIONS D'ACCESSIBILITÉ

Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap

CONDITIONS D'ACCÈS

Connaissances générales associées aux connaissances professionnelles :

- Enseignement général : Français, Histoire, Géographie, Anglais, Mathématiques, Sciences,
- Enseignement professionnel : dessin technique
- EPS

> Modalités pédagogiques

Méthodes pédagogiques:

- Apports théoriques
- Mises en situation pratique en atelier
- Autoformation en Centre de Ressources ou sur une plateforme de formation en ligne (e-Learning)
- Retours d'expérience
- Travaux collaboratifs

Outils et moyens techniques:

- Salles de formation équipées de vidéoprojecteur
- Atelier: Poste individuel, Outillage individuel et/ou collectif
- Échafaudage de pied
- Matériels nécessaires au métier de Canalisateur

Moyens humains:

- Formateurs d'Enseignements Professionnels disposant d'une expérience de terrain
- Formateurs d'Enseignements Généraux
- Responsable de Centre de Ressources et d'Aide à la Formation (CRAF)
- Promoteurs de Formations BTP - Chargés de Relations Entreprises

Modalités d'évaluation:

- Évaluation formative tout au long de la formation par un suivi régulier des progrès, des acquis et des activités, notamment sur le lieu d'apprentissage
- Évaluation certificative réalisée sous la forme de contrôle en cours de formation (CCF) et/ou épreuves ponctuelles finales



Par la voie de l'apprentissage ou contrat de professionnalisation :

- ▶ Avoir signé un contrat d'apprentissage ou de professionnalisation avec une entreprise dont l'activité est celle de la qualification préparée

Pour les autres dispositifs :

- ▶ Une convention de stage devra être signée avec une entreprise d'accueil

DURÉE

- ▶ Standard : 2 ans

Possibilité d'adaptation en fonction des connaissances et compétences à l'entrée en formation, pour tous les publics

SITE(S) DE FORMATION

Marzy

ORGANISATION DE LA FORMATION

Apprenti : 1 semaine en site de formation / 2 ou 3 semaines en entreprise

Les autres actions de formation : rythme de l'alternance convenu avec l'entreprise

EFFECTIF

Mini : 8 par groupe

Maxi : 16 par groupe

PÉRIODE D'ENTRÉE EN FORMATION

- ▶ Septembre / Octobre

Entrée permanente le reste de l'année : nous contacter

COÛT DE LA FORMATION

- ▶ Coût de formation pris en charge par l'organisme financeur dont relève l'entreprise

COMMENT TROUVER UN CONTRAT D'APPRENTISSAGE

- Le Pôle Développement vous accompagne dans vos recherches d'un contrat en alternance (Apprentissage, Contrat Pro, etc.)
- Connectez-vous sur Planet'BTP

CONTACTS

Nos Téléconseillers et Promoteurs de Formations BTP – Chargés de Relations Entreprises sont à votre écoute, contactez-nous au :

- 03 72 612 612
- contact@batimentcfabourgognefranche.comte.com

